



Conseil Directeur du 26 novembre 2004

Présents : F. Arnault, J.P. Feuillan, G. Format, C. Scarsi, J. Taillefer, C. Perruchet, A. Koubi,
Mme M. Ansquer, C. Bouligaud, P.M. Ferry, F. Garcia, M. Grout, L. Jançon, J. Laterrot, J.C. Moreau, M Persiaux

Excusés : J. Bettenfeld, J.C. Bouillot

Assistent : J. Delplanque, J. Férygnac, F. Serex, P. Bana, O. Hayes

sous la présidence de A. Amiel

La séance est ouverte à 17h, au siège de la FFHB.

1 – André Amiel ouvre cette première réunion du Comité Directeur en rappelant que le nouveau Conseil d'Administration est issu, pour la première fois de l'application des nouveaux statuts de la FFHB qui prévoient les élections au scrutin de liste.

2 – Jean Férygnac expose son analyse de la situation fédérale à l'issue des élections.

2.1 – Ce résultat donne une légitimité certaine au Président André Amiel et à son équipe, dont le projet est partagé par une large majorité. Mais cela ne doit pas faire oublier certains griefs exprimés avec plus ou moins de force :

- considération insuffisante des acteurs du terrain par les élus fédéraux ;
- faible transparence de certains processus de décision ;
- manque de clarté dans la répartition des responsabilités, en particulier entre la direction technique, la direction administrative et les élus ;
- incohérence quelquefois entre des actions entreprises, voire des décisions prises, et le projet fédéral ;
- communication pouvant générer dans certaines circonstances des incompréhensions, voire des malentendus ;

2.2 - Les conséquences de ce résultat sont ainsi de trois ordres :

1) le rythme de la vie fédérale doit être marqué par des jalons incontournables :

- les réunions du Conseil d'Administration doivent permettre de faire un point régulier sur l'exécution du projet fédéral approuvé par l'assemblée générale électorale,
- les assemblées générales annuelles doivent être l'occasion de rendre compte aux représentants des clubs des engagements pris, et de mettre en évidence les avancées,
- à l'échéance du mandat, en 2008, il faudra avoir répondu plus nettement aux attentes des licenciés et des clubs dans le cadre du projet fédéral,

2) un mode d'organisation nouveau doit permettre de dynamiser le fonctionnement fédéral : André Amiel a ainsi souhaité s'entourer de vice-présidents ayant des attributions spécifiques (voir point 2.3), et de conseillers.

3) à travers une évolution du fonctionnement fédéral une amélioration pourra être obtenue :

- par une communication accrue en direction des Ligues, des Comités et des clubs sur les orientations et les décisions prises,

- par la clarification des procédures,
- par un meilleur partage des responsabilités,
- par la tenue régulière d'un tableau de bord de l'activité fédérale (à l'occasion des réunions du Bureau Directeur, du Comité Directeur, du Conseil d'Administration),
- par un compte rendu régulier de la situation financière
- par le recours à des compétences extérieures (au Conseil d'Administration, mais internes à la famille du Handball) pour gérer des dossiers spécifiques (assises du Handball, université d'été, par exemple).

3 – Le tour de table qui suit l'exposé de Jean Férygnac permet de confirmer que l'ensemble des membres du Comité Directeur partage son analyse, y compris dans ses aspects critiques. Il permet aussi de recueillir un certain nombre de réflexions de la part des membres du Comité Directeur dont les principales sont les suivantes (synthèses de l'ensemble des interventions) :

- les nouveaux statuts sont un nouvel outil dont il faudra montrer l'efficacité pour préserver la cohésion fédérale ;
- le partage par le plus grand nombre du projet fédéral est essentiel autour de deux valeurs fondamentales : loyauté et solidarité ;
- une remise en question permanente, en acceptant critique et discussion, ne doit pas faire oublier les motifs de satisfaction ;
- il est primordial de mieux communiquer, aussi bien en interne pour renforcer le dialogue avec les Présidents de Ligue et de Comité ainsi que le rapprochement avec les clubs, qu'en externe au travers, par exemple, de relations renouvelées et améliorées avec la presse ;
- pour garantir la qualité du nouveau mode de fonctionnement souhaité, il est nécessaire de ne pas éluder la question des moyens mis à la disposition des élus, surtout matériels (locaux), mais aussi humains et financiers ;
- ce nouveau mode de fonctionnement doit s'appuyer, en particulier, sur une consolidation des acquis et sur une plus grande transparence des processus de décision ;
- il est important d'être attentif à ce que le projet de la FFHB reste en adéquation avec ses moyens ; constitués aujourd'hui à 40% par l'aide de l'Etat, à 40% par les recettes statutaires et à 20% par les partenariats ; l'évolution de ces moyens vers une répartition 1/3 - 1/3 - 1/3 sera recherchée ;
- la nouvelle composition des commissions devra faire apparaître une part de renouvellement significative ;
- la création de la LNH, souhaitée par une grande majorité, constitue une situation nouvelle avec laquelle il faudra désormais compter dans le fonctionnement fédéral ;
- aux côtés des élus, la Direction Technique et la Direction Administrative restent des piliers du fonctionnement fédéral ;
- si la FFHB en obtient l'organisation, le championnat du Monde féminin 2007 lui imposera une contrainte de réussite aussi bien avant que pendant et, surtout, après, à laquelle il convient de se préparer le plus vite possible ;

4 – Jean Férygnac expose ensuite le résultat de la réflexion du groupe de travail chargé de préparer la réunion du Comité Directeur concernant le rôle et les missions de ses membres.

4.1 - Vice-président chargé des relations avec les Ligues et les Comités : il est leur interlocuteur privilégié, en particulier en participant le plus possible aux réunions des Conseils des Présidents de Ligue et de Comités ; il devra développer les éléments d'une décentralisation réussie.

4.2 - Vice-président chargé des relations avec les commission et des réformes administratives : sa mission est essentiellement transversale entre toutes les commissions dont il doit s'assurer de la cohérence du fonctionnement en détectant les éventuelles

contradictions, et avec lesquelles il devra s'attacher à mettre en œuvre une réforme simplificatrice des règlements généraux.

4.3 - Vice-président chargé de la communication et du marketing : il devra mettre en place une politique générale de communication et de marketing, en relation avec des élus fédéraux et locaux, des techniciens, et le service relations extérieures de la Fédération, dont il a la responsabilité du fonctionnement.

4.4 - Vice-président chargé des relations avec la LNH et le secteur élite masculin : il représente la Fédération à l'assemblée générale et au Comité Directeur de la LNH ; il est l'intermédiaire entre la LNH et les commissions fédérales concernées (COC, CCA, médicale), et participe à toutes les actions communes LNH – FFHB (contrats TV, par exemple) ; il a la mission de préparer l'intégration de la D2 masculine à la LNH.

4.5 - Vice-président chargé des relations avec le secteur d'élite féminin : il anime le Comité de pilotage du secteur élite féminin dont il est l'intermédiaire avec les commissions fédérales concernées (COC, CCA, CNCG, médicale); il a la mission de préparer l'intégration de la D1 féminine à la LNH (à ce titre il représente la Fédération à l'assemblée générale de la LNH).

4.6 - Secrétaire général : il n'y aura pas de changement fondamental du rôle et des missions du secrétaire général qui reste en particulier responsable de la mise en œuvre du fonctionnement institutionnel de la Fédération (préparation des réunions du Bureau Directeur, du Comité Directeur, du Conseil d'Administration, organisation de l'Assemblée Générale, et comptes rendus correspondants), de la préparation et de la diffusion de l'annuaire fédéral, du suivi de l'exécution du contrat d'assurance et du suivi du projet informatique ; il sera également à la disposition des membres du Bureau Directeur et des Présidents de commission qui pourraient le solliciter.

4.7 - Trésorier : il a pour mission principale, en relation avec le directeur administratif et la commission des finances et du budget, l'élaboration du budget et le suivi rigoureux de l'exécution de ce budget et des dépenses fédérales ; et aussi la préparation, du règlement financier qui devra être présenté au Ministère des sports.

4.8 - Présidents de commission : ils ont la responsabilité, chacun dans son domaine, de la mise en œuvre du fonctionnement opérationnel de la Fédération.

5 – Le tour de table qui suit cet exposé permet de confirmer que l'ensemble des membres du Comité Directeur partage les objectifs affichés. Il permet là encore de recueillir un certain nombre de réflexions de la part des membres du Comité Directeur dont les principales sont les suivantes (synthèses de l'ensemble des interventions) :

- l'action du vice-président chargé des relations avec les Ligues et les Comités devra contribuer à réduire le décalage entre la vie fédérale et la vie des clubs ;
- dans le cadre de la mission du vice-président chargé des relations avec les commissions et des réformes administratives, le dossier de la refonte des obligations est prioritaire ;
- l'activité fédérale se situant pour beaucoup dans les commissions, chaque président de commission doit être souverain dans la composition de sa commission, tout en restant attentif à la méthodologie appliquée, pour respecter les orientations du projet fédéral;
- la commission d'organisation des compétitions continuera à œuvrer dans deux domaines : la gestion des compétitions (garantie de l'équité, application des textes réglementaires) et réflexion sur leur évolution (propositions de modifications) ;
- le projet de la commission centrale d'arbitrage s'articulera autour des objectifs suivants : rapprocher les structures (CCA, CRA, CDA), développer l'arbitrage, normaliser les pratiques, clarifier la communication, engager des stratégies d'encadrement et exploiter les réseaux internationaux ;
- deux orientations principales regroupent l'essentiel des activités de la commission développement : les différentes offres de pratique (Minihandball, Sandball, Losir, Hand'ensemble, ...) et les services aux clubs (label, jeune dirigeant, emploi, démarche

qualité, aide à la création, suivi, tutorat, ...), auxquelles se greffent de nouveaux axes de réflexion (pratique intergénérationnelle (sport en famille), club ou structure de proximité en milieu urbain, ...) à même de nous ouvrir à de nouveaux pratiquants et/ou bénévoles.

- la commission d'examen des réclamations et litiges et le jury d'appel seront « sectorisés » en fonction de leurs domaines de compétences (réclamations lors des rencontres et contestations de décision pour l'une, domaines sportif, disciplinaire, médical et contrôle de gestion pour l'autre) ;

- l'activité comptable sera rationalisée et des documents de suivi financier seront régulièrement présentés ;

- dans le cadre de la préparation du budget 2005, les arbitrages seront effectués avec chaque président de commission.

6 – Lors de ce tour de table, plusieurs présidents de commission ont présenté un projet de composition de leur commission. Pour les commissions dont le fonctionnement est indispensable pour assurer la continuité de la vie fédérale (COC, CCA, Discipline, CRL, CNCG, Jury d'appel), la désignation des membres sera soumise à l'approbation du Bureau Directeur du 27 novembre.

La séance est levée à 21h.

Claude PERRUCHET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looped 'C' and 'P' followed by a horizontal line.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' followed by a horizontal line.

Président de la FFHB